

A fisherman wearing a bright red protective suit and a yellow hood is working on a boat. He is holding a thick rope. The background shows the ocean and a sunset sky with orange and blue clouds.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>03</b>
Le mot de la Présidente Le mot du Directeur	
<b>FAITS MARQUANTS</b>	<b>05</b>
<b>CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE</b>	
<b>Prendre en compte la satisfaction des ressortissants</b>	<b>08</b>
Réalisation d'un baromètre de satisfaction / enquête de satisfaction téléphonique	
<b>Adapter la politique d'action sanitaire et sociale aux besoins des ressortissants</b>	<b>08</b>
Réalisation d'une enquête d'évaluation dédiée à la politique d'action sanitaire et sociale Création d'une aide pour les marins-pêcheurs et les conchyliculteurs	
<b>Dématérialiser les démarches</b>	<b>09</b>
Accompagnement des marins les plus éloignés du numérique Ouverture de nouvelles fonctionnalités de l'Espace personnel Enim	
<b>Développer l'accompagnement des marins hors métropole</b>	<b>10</b>
Affiliation des marins résidant en France embarqués sur des navires battant pavillon français immatriculés au registre des îles Wallis et Futuna Travail de réflexion autour de l'amélioration du service rendu aux ressortissants résidant dans les Départements d'Outre-Mer Amélioration du service rendu aux ressortissants résidant à l'étranger	
<b>Ajuster nos priorités aux changements réglementaires</b>	<b>11</b>
Mise en œuvre de la revalorisation anticipée des pensions.	
<b>DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES</b>	
<b>Être le pilote d'une politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes</b>	<b>13</b>
Partenariat avec l'IMP Remise aux Tutelles du rapport piloté par l'Enim, relatif à la création d'une logique de branche AT/MP	
<b>Renforcer la politique de l'Enim en matière de prévention Santé et Bien-vieillir</b>	<b>14</b>
Développement de nouveaux partenariats Création d'une newsletter dédiée au « Bien Vieillir »	
<b>Consolider l'accompagnement social des marins</b>	<b>15</b>
Renouvellement du partenariat avec le SSM	
<b>Fiabiliser les données relatives aux nouveaux modes déclaratifs</b>	<b>16</b>
<b>Mettre en œuvre la nouvelle voie de recours qui remplace l'expertise médicale</b>	<b>17</b>
Convention avec la CPRPSNCF pour la commission statuant en matière médicale	
<b>ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'ENIM</b>	
<b>Rénover le management par les processus</b>	<b>18</b>
Cartographie des processus Formation des pilotes de macro-processus et de processus	
<b>Agir en faveur du bien-être au travail</b>	<b>19</b>
Mise en œuvre d'un nouveau protocole de télétravail Mise en œuvre de la semaine de qualité de vie au travail 1 <sup>ère</sup> édition de la journée des agents	
<b>Renforcer le pilotage de la gestion</b>	<b>20</b>
Convention avec la CNAV (outil SINERGI) Nouveau partenariat avec le Secrétariat d'Etat, auprès de la 1 <sup>ère</sup> ministre, chargé de la Mer : signature d'une nouvelle convention de coopération	
<b>Renforcer la démarche RSO dans le cadre de la sobriété énergétique</b>	<b>21</b>
Travaux immobiliers Mobilité durable : participation au challenge de la mobilité	
<b>PERSPECTIVES 2023</b>	<b>22</b>

## | ÉDITO



**Marie-Caroline BONNET-GALZY**  
Présidente du Conseil d'administration

La COG conclue entre l'État et l'Enim a été approuvée par le conseil d'administration du 8 février 2022 en présence de deux ministres, ce qui montre l'attachement des pouvoirs publics à l'institution multiséculaire qui gère le régime de sécurité sociale des marins, et la confiance qui est placée dans sa capacité à relever les défis du moment.

J'ai animé plusieurs réunions de travail avec tous les administrateurs et les membres du comité des parties intéressées pour identifier les grandes orientations qui devaient présider à la négociation de la COG par la directrice Malika Anger, qui a dirigé l'Enim jusqu'en septembre dernier avec un grand dynamisme et une grande compétence et avec qui j'ai travaillé en pleine confiance. Il nous tenait tous à cœur de faire évoluer la composition du conseil en l'élargissant aux membres du CPI.

Ce même conseil d'administration a approuvé le 8 mars 2022 le projet de décret réformant la gouvernance de l'Enim. Le décret est publié depuis le 10 mai 2023, et au moment où vous lirez ces lignes, un nouveau conseil d'administration aura été installé et j'aurai passé le relais à une nouvelle présidente. La composition paritaire du conseil d'administration va rapprocher plus encore l'Enim, déjà très intégré dans les activités de l'interrégime des régimes spéciaux, de la gouvernance classique d'un organisme de sécurité sociale.

J'ai eu à cœur au cours de mon mandat d'appuyer les équipes dans leurs missions quotidiennes par une exigence bienveillante, de solliciter, voire d'alerter les tutelles lorsque cela s'est avéré nécessaire, tout en veillant à ce que le service rendu aux marins, salariés, indépendants ou employeurs, le soit avec transparence, rigueur et qualité et avec le meilleur niveau d'efficience.

Je suis convaincue que le nouveau conseil d'administration saura réunir toutes les compétences et les volontés pour œuvrer collectivement et soutenir l'institution Enim et ses agents, dans les évolutions majeures qui l'attendent, à travers l'adaptation nécessaire du régime des marins aux besoins des marins dans le contexte économique et social du 21<sup>ème</sup> siècle.



**Laurent GALLET**  
Directeur de l'Enim

L'année 2022 a placé l'Enim sur la rampe de lancement de la COG 2022-2026, signée le 8 février au siège de Périgny par les ministres de tutelles en charge de la mer et des retraites, Annick Girardin et Laurent Pietraszewski. Cet événement était l'aboutissement d'un travail intense de préparation réalisé par les équipes de l'Enim, avec ses partenaires, les acteurs du monde maritime et ses tutelles.

J'y étais ce 8 février, dans mes fonctions de directeur adjoint de la sécurité sociale, sans imaginer une seconde que j'y reviendrai quelques mois plus tard, le 14 novembre, pour prendre les fonctions de directeur de l'Enim. J'ai pu mesurer entre ces deux dates le travail méthodologique important de préparation à la mise en œuvre de la COG au travers de plans actions et de fiches actions. Chacun sait désormais ce qu'il a à faire.

L'Enim gère un régime spécial qui vient de loin -il fête ses 350 ans en 2023- et qui doit poursuivre sa modernisation engagée ces dernières années pour continuer sa route et garder la confiance des autorités politiques et plus globalement du monde maritime qui y est très attaché. La Cour des comptes, qui a conduit un contrôle juridictionnel et organique cette année, n'a pas manqué de rappeler ces nécessaires évolutions.

2022 a vu l'amorçage des travaux relatif à la mise en place d'un dispositif de prévention des risques professionnels maritimes. C'est un objectif social et un enjeu de politique publique majeur compte tenu du taux d'accidentologie rencontré dans certains secteurs maritimes. C'est une première étape qui en appellera d'autres pour aboutir à la création d'une véritable branche AT/MP.

Avec cette nouvelle COG, l'Enim poursuit sa modernisation au service de ses ressortissants. La qualité du service rendu reste la première priorité, avec des délais de traitement maîtrisés, le développement des espaces personnels qui permettent la réalisation de démarches en ligne et l'accès à de nombreuses informations de manière simple et durable.

L'Enim s'est également fortement mobilisé pour mettre en œuvre à la demande du Gouvernement les différents plans d'aide à la pêche et à la conchyliculture, comme pour permettre la revalorisation anticipée des pensions de retraite ou d'invalidité. La réactivité des services concernés a permis à l'Enim de donner une image positive de l'établissement aux autorités de tutelles, aux partenaires du secteur maritime comme à nos ressortissants.

Ces réussites montrent à la fois le sens aigu du service public des agents de l'Enim, leur professionnalisme et la cohésion qui règne entre les équipes éclatées sur plusieurs sites. Cette cohésion a trouvé à se matérialiser lors d'une journée des agents qui s'est tenue le 5 juillet 2022 à St Malo, permettant de mieux se connaître, et de découvrir les activités des collègues.

Ce rapport d'activité met aussi en perspective les projets 2023.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022



### FÉVRIER 2022

#### Signature de la COG 3 au siège social en présence de deux ministres

Signature de la COG 2022-2026 au siège de l'établissement en présence de la ministre de la Mer, Annick GIRARDIN, et du secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, Laurent PIETRASZEWSKI.



### MAI 2022

#### Mise en œuvre du partenariat Enim-CPRPSNCF pour la commission statuant en matière médicale

Mutualisation avec la CPRPSNCF de la commission statuant en matière médicale suite à la suppression de l'expertise médicale.



### MARS 2022

#### Mise en place d'une aide d'urgence pêche et conchyliculture

Lancement de la 1<sup>ère</sup> phase d'aide d'urgence aux entreprises de pêche et de conchyliculture.

#### Prise en compte de risques professionnels maritimes au niveau interministériel : CIMER du 17 mars 2022

Parmi les décisions : acter le principe d'une réforme immédiate de la gouvernance de l'Enim pour en faire le pilote de la politique de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.



### JUIN 2022

#### Participation de l'Enim à la 6<sup>ème</sup> édition des journées nationales du droit de la plaisance et du nautisme à Beaulieu-sur-Mer

Intervention de l'Enim à ce colloque dont le thème était l'évolution de la plaisance professionnelle et du yachting : quels enjeux juridiques, économiques et sociaux.

#### Projet d'établissement

1<sup>ère</sup> édition d'un projet d'établissement visant à fédérer les équipes autour d'un projet commun pour optimiser le fonctionnement de l'établissement en prenant appui sur les moyens d'action et leviers internes.



## JUILLET 2022

### 1<sup>ère</sup> édition de la journée des agents à Saint-Malo

1<sup>er</sup> rassemblement de l'ensemble des agents de l'Enim tous sites confondus pour une journée de cohésion au sein du lycée professionnel maritime de Saint-Malo.



## SEPTEMBRE 2022

### Participation de l'Enim aux Assises de la pêche et des produits de la Mer

Intervention de l'Enim lors de la table ronde sur les déclarations sociales : quel accompagnement pour les marins ?

### Remise du rapport du groupe de travail Prévention Maritime aux Tutelles

Remise du rapport relatif à la mise en place d'actions et aux propositions d'arbitrages dans le cadre de la création d'une logique de branche AT/MP aux ministères commanditaires.



## AOÛT 2022

### Revalorisation anticipée des pensions de retraite et d'invalidité

Mobilisation des équipes de l'Enim pour effectuer cette revalorisation anticipée suite à la publication de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.



## NOVEMBRE 2022

### Nomination du directeur de l'Enim

Prise de fonction de M. Laurent GALLET le 14 novembre 2022.



**01**

**CONSOLIDER  
LA QUALITÉ DE  
SERVICE**

## PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DES RESSORTISSANTS

### ▶ RÉALISATION D'UN BAROMÈTRE DE SATISFACTION / ENQUÊTE DE SATISFACTION TÉLÉPHONIQUE

La modernisation de l'Enim n'a pu se faire qu'au travers de l'amélioration continue de sa relation de service. À ce titre, la satisfaction de nos assurés est un indicateur majeur dans la mesure des actions mises en œuvre. La mise en place d'un numéro unique clairement identifié comme seul point d'entrée pour tout type de renseignement a largement contribué à une relation fluide et professionnelle.

Avec 100 000 appels par an en moyenne, les objectifs sont atteints et présentent un résultat de 92 % d'efficacité d'appels servis. D'autre part 90 % des appels reçus et servis sont traités en premier niveau de réponse.

L'enquête de satisfaction réalisée en 2022 indique que 96,4 % des bénéficiaires sont satisfaits de la qualité de service rendue par l'Enim. Un focus sur la satisfaction de nos assurés concernant le contact par téléphone a permis de constater que 90,7 % d'entre eux étaient satisfaits de cette prestation.

De nouvelles solutions multi canaux seront proposées tout au long de la COG 3 et iront dans le sens d'une modernisation de nos communications notamment axée sur le digital, sans perdre de vue la relation de proximité indispensable pour tous les assurés éloignés du numérique.

100 503 appels/an



☞ La relation de service est un des enjeux fondamentaux pour l'établissement. Celle-ci s'est fortement accrue avec les objectifs de modernisation initiés durant les COG 1 et 2. Le développement du numérique, besoin exprimé par nos ressortissants lors de la préparation de la nouvelle COG, est devenu une des actions prioritaires à développer durant les quatre prochaines années. Malgré ça, la relation téléphonique reste et restera essentielle pour les publics éloignés du numérique.

**Jean Baptiste MANFAIT**

Responsable de la plateforme de service du site de Saint-Malo (PFS)

## ADAPTER LA POLITIQUE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE AUX BESOINS DES RESSORTISSANTS

### ▶ RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE D'ÉVALUATION DÉDIÉE À LA POLITIQUE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Outre ses missions de service public de gestion des prestations légales pour ses assurés, l'Enim assure également une mission d'action sanitaire et sociale au bénéfice de ses ressortissants, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes sociaux avec lesquels il conclut des conventions. Dans le cadre de la COG 2022-2026, en lien avec l'action de « simplifier et rendre plus didactique le règlement d'action sanitaire et sociale », il est apparu opportun de consulter nos ressortissants sur leur niveau de satisfaction concernant les prestations extra-légales, tant en termes de connaissance que de lisibilité du règlement d'action sanitaire et sociale, et sur l'expression de leurs besoins prioritaires et de leurs suggestions d'amélioration. 3 500 de nos ressortissants ont répondu exhaustivement à l'enquête.

Globalement, l'évaluation fait ressortir un niveau de satisfaction global élevé des ressortissants qu'ils soient bénéficiaires d'actions sociales ou non, ce qui vient confirmer l'attachement des ressortissants à leur régime (61 % des sondés sont satisfaits et 13 % très satisfaits de l'action sanitaire et sociale de l'Enim). L'objectif restant sur la période de la COG 3 est d'accroître encore plus la lisibilité et l'accès de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim au regard de la demande sociale exprimée par nos ressortissants.

☞ Cette évaluation, réalisée fin 2022, permet en premier lieu de nous assurer de l'adéquation entre les besoins exprimés par nos ressortissants, actifs et pensionnés, et l'offre de prestations d'action sanitaire et sociale. celle-ci permettra en outre de faire émerger des préconisations au regard des enjeux inscrits dans le cadre de la COG 3.

**Franck FERRANTE**

Sous-directeur des politiques sociales maritimes (SDPSM)



## ▶ CRÉATION D'UNE AIDE POUR LES MARINS-PÊCHEURS ET LES CONCHYLICULTEURS

Le 16 mars 2022, un plan de résilience économique et sociale a été annoncé pour faire face à l'augmentation des prix des matières premières et notamment de l'énergie due à la guerre en Ukraine. L'Etat a chargé l'Enim de verser cette aide pour les entreprises de pêche et de conchyliculture.

Immédiatement, l'Enim s'est fortement mobilisé en prenant en charge l'intégralité de la gestion de la phase d'urgence de cette aide (phase 1, instruction et paiement) et dès le 21 mars, réalisait les premiers versements.

Au 31 décembre 2022, plus de 23 millions d'euros avaient été versés.

Fin mai 2023, après 3 phases différentes, plus de 32 millions d'euros ont été versés par l'Enim à 3 077 entreprises pour la phase 1, 1 455 entreprises pour la phase 2 et 1 138 entreprises pour la phase 3, réparties sur tout le littoral, métropole et DOM.

Aide pêche = **45 M€**, en 3 phases :

**Phase 1 – aide d'urgence** (du 17/03/2022 au 30/04/2022) : **9,48 M€ à 3 077 armateurs**

**Phase 2 – aide pêche et conchyliculture** (du 01/05/2022 au 30/09/2022) : **15,27 M€ à 1 455 armateurs**

**Phase 3 – aide pêche** (du 16/11/2022 au 15/02/2023) : **7,87 M€ à 1 138 armateurs**

## | DÉMATÉRIALISER LES DÉMARCHES

### ▶ ACCOMPAGNEMENT DES MARINS LES PLUS ÉLOIGNÉS DU NUMÉRIQUE

Durant ces dernières années, l'Enim s'est résolument tourné vers le numérique. Cependant, un grand nombre de nos ressortissants n'ont pas connaissance des solutions que propose l'Enim, notamment au travers de son Espace personnel Enim, ou sont tout simplement non connectés.

Ainsi, de nombreuses campagnes d'information ont été engagées afin d'assurer la promotion de ces services dématérialisés. Les résultats ont été probants et environ 13 000 assurés ont créé leur Espace personnel Enim durant l'année 2022.

Cependant l'effort de communication et d'adaptabilité doit être poursuivi et même amplifié. L'accessibilité à la manipulation de base de l'outil informatique reste un sujet à expertiser et à mutualiser avec des associations visant à lutter contre l'illettrisme numérique. Des pistes sont également en cours de réflexion pour les publics malvoyants pour leur offrir des solutions d'accès adaptées.

Cette évolution digitale est un atout majeur pour nos assurés « connectés », néanmoins l'Établissement reste très attentif aux usagers « non connectés » pour lesquels des services conventionnels de contact resteront actifs de type accueil physique et téléphonique.



Il est vrai que certaines personnes peuvent avoir des difficultés à s'adapter aux nouveaux outils et technologies numériques. Les services en ligne peuvent être complexes et nécessitent souvent un minimum de connaissances techniques pour être utilisés efficacement. Pour permettre un développement inclusif et durable pour l'ensemble de nos ressortissants, le support informatique via la médiation numérique (Tel, mail, visio, etc.) ainsi que le recours à des séminaires instruits par le Département Relation Client de l'Enim ou en commun avec des associations (SSM, etc.) peuvent être envisagées pour permettre aux non-connectés d'accéder à l'outil numérique.

**Philippe PEILLON**

Chargé de développement numérique au sein de la Sous-direction de la relation de service (SDRS)

### ▶ OUVERTURE DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DE L'ESPACE PERSONNEL ENIM

En 2022, l'Espace personnel Enim s'est enrichi de nombreuses fonctionnalités, principalement dédiées à la relation client. Ainsi, nos ressortissants ont à présent la possibilité de :

- Discuter avec ADELE, l'agent virtuel de l'Enim (chatbot), qui répond en direct à toutes leurs interrogations 7j/7 et 24h/24,
- Suivre l'avancement de leurs demandes en ligne,
- Prendre rendez-vous avec un conseiller Enim pour un échange en accueil physique ou par téléphone, et bientôt en visio conférence.
- Consulter leur relevé de carrière,
- Consulter nos fiches pratiques thématiques pour connaître les modalités et les étapes d'une démarche.

**55 871** comptes ouverts au 31/12/2022

## DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES MARINS HORS MÉTROPOLE

### ▶ AFFILIATION DES MARINS RÉSIDANT EN FRANCE EMBARQUÉS SUR DES NAVIRES BATTANT PAVILLON FRANÇAIS IMMATRICULÉS AU REGISTRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Le 2 septembre 2022, une convention a été signée entre l'Enim et le territoire des îles Wallis et Futuna, après approbation de l'assemblée territoriale, afin d'étendre le champ de prise en charge de l'Enim aux des marins embarqués sur des navires immatriculés au registre de Wallis et Futuna. Concrètement, cela entraîne l'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des marins résidant en France employés sur les navires de croisière des compagnies Ponant et Club Med, soit environ 300 nouveaux ressortissants.



Avant la mise en application de la convention signée entre l'Enim et le territoire des îles Wallis et Futuna, les gens de mer français embarqués sur les navires immatriculés au registre de Wallis et Futuna étaient exclus de tout régime de protection sociale obligatoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous pouvons désormais affilier au sein de notre régime des gens de mer naviguant sur les navires de la compagnie du Ponant et Club Med. Ces affiliations auprès d'un régime obligatoire d'activité permettent l'amélioration de la protection sociale des gens de mer, en évitant la rupture de droits, mais surtout leur ouvrent une couverture des droits aux prestations en espèces ainsi qu'aux remboursements des frais de santé.

**Cécilia SAMSON**, Manager de production au sein du Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)

### ▶ TRAVAIL DE RÉFLEXION AUTOUR DE L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU AUX RESSORTISSANTS RÉSIDANT DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

À l'automne 2022, une réflexion commune avec le Service du Contrôle Médical a été engagée dans un contexte de renégociation de convention avec le Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre chargé de la mer, mais également avec les Directions Régionales du Service Médical (DRSM) des Départements d'Outre-Mer.

Ce travail a mis en exergue les échanges performants avec les territoires ultra marins mais également les dysfonctionnements.

La première amélioration consistait à fluidifier les circuits entre les ressortissants et les services du département santé. Cette mesure visait à améliorer la qualité des échanges entre les parties, en réduisant les délais de traitement des demandes et en facilitant la transmission des informations.

La seconde amélioration consistait à réactualiser les coordonnées des interlocuteurs locaux. En effet, la mise à jour régulière des informations de contact permettait d'éviter les erreurs et les retards dans la prise en charge des demandes.

Enfin, la troisième amélioration était la réalisation d'un travail de partenariat avec les DRSM. Cette collaboration a permis de mieux coordonner les actions entre les différentes structures impliquées dans la prise en charge des ressortissants.

Grâce à ces mesures, l'Enim a pu améliorer significativement la qualité de son service pour les ressortissants résidants dans les DOM. Cette amélioration continue est le reflet de l'engagement constant de l'Enim en faveur de la santé de ses ressortissants.

Recenser les circuits performants en fonction des territoires et trouver des interlocuteurs efficaces pour obtenir les réponses à nos questions : C'est l'enjeu du travail et des échanges avec le SCM de l'Enim et les DRSM des DOM. Les pôles de production du Département des Politiques sociales maritimes de Santé ont souhaité faciliter ces échanges au service des marins des DOM.



**Christelle VICTORIA**, Manager de production au sein du Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)



La reconduction de la collaboration de l'Enim avec les DRSM pour les années à venir a été concrétisée par la signature de 4 conventions en 2022 tout en respectant les contraintes du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Cet exercice complexe permet à nos ressortissants de pouvoir continuer à bénéficier outre-mer de revenus de substitution et de la prise en charge de frais de santé tout en étant soumis aux contrôles réglementaires exercés par les services du régime général pour le compte de l'Enim. La collaboration s'intensifie à l'occasion du processus de renouvellement de ces conventions, en externe mais également en interne, permettant aux différents acteurs le décloisonnement nécessaire qui est un facteur clé de réussite de toute entreprise.

**Dr Daniel LEGEAY**, Chef du service du contrôle médical (SCM)

## ▶ AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU AUX RESSORTISSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

### Modalités de paiement et d'accueil pour les pensionnés sénégalais de l'Enim

Une nouvelle convention relative à la mission de relais local et des prestations de front office de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) pour les pensionnés de l'Enim résidant au Sénégal a été signée en 2022 pour les trois années à venir (2023-2025).



🔗 Cette convention s'inscrit dans la continuité de la précédente convention entre l'Enim et l'IPRES sur la période d'août 2019 à août 2022, en y apportant de nouvelles et complémentaires procédures d'échanges entre les deux établissements, notamment en lien avec la mutualisation inter-régimes du contrôle d'existence (MCE) et sur le volet d'accompagnement et de relai local assuré par l'IPRES. Plus de 2 000 pensionnés sénégalais sont concernés par cette convention.

**Franck FERRANTE**  
Sous-Directeur des politiques sociales maritimes (SDPSM)

La nouvelle convention signée avec l'IPRES rend compte de la capacité de l'Enim à répondre à l'enjeu de la qualité de service à l'égard de ses ressortissants résidant à l'étranger

Le paiement des pensions aux ressortissants sénégalais est quant à lui assuré par La Poste Sénégal, partenaire historique de l'Enim depuis 2005. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention déterminant les procédures financières permettant d'assurer le paiement des prestations servies par l'Enim au Sénégal. Pour environ 2 000 pensions servies au Sénégal, l'Enim a versé le montant de 4,4 M€ en 2022.

La première convention a été signée le 23 mai 2005, reconduite jusqu'en 2022. Celle en vigueur a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

## | AJUSTER NOS PRIORITÉS AUX CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### ▶ MISE EN ŒUVRE DE LA REVALORISATION ANTICIPÉE DES PENSIONS

À l'été 2022, les pouvoirs publics ont annoncé la revalorisation de 4 % des montants des retraites de base, pensions d'invalidité, minima de pension et certains minima sociaux, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.\*

Cette revalorisation a été présentée comme une revalorisation « anticipée ». L'objectif était en effet de compenser les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat sans attendre les périodes « traditionnelles » de revalorisation des pensions de retraite en janvier et d'invalidité en avril.

Cette revalorisation, « exceptionnelle » au regard du calendrier et de l'importance du taux, a été largement relayée dans les médias et a suscité de la part des bénéficiaires et des tutelles une attention particulière.

Comme toutes les opérations de revalorisation opérées à l'Enim, elle a réuni une équipe opérationnelle composée de plusieurs services qui fonctionnent ensemble en « mode projet ». Presque toutes les compétences de l'Enim ont été associées, chaque service ayant eu un rôle à jouer à un temps donné du séquençage de l'opération, de l'interprétation juridique des textes jusqu'aux éléments de langage pour le front-office en passant par les traitements informatiques successifs, les contrôles, les corrections d'anomalies...

L'opération de revalorisation a concerné plus de 110 000 pensionnés de l'Enim.

*\* loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, article 9.*

🔗 Les revalorisations des pensions sont des opérations importantes, délicates et politiquement sensibles. On a toujours une petite appréhension. C'est à la fois plus efficace et plus rassurant de travailler en groupe projet. Chacun sait ce qu'il a à faire, mais il sait aussi qu'il peut compter sur le reste du groupe. Cette mécanique de groupe est un point clé de la procédure.

**Patricia VERNAY**  
Cheffe du Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)





**02**

**DÉVELOPPER DE  
NOUVELLES OFFRES  
DE SERVICES**

# ÊTRE LE PILOTE D'UNE POLITIQUE RENFORCÉE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES

## ▶ PARTENARIAT AVEC L'IMP

L'Enim poursuit la mise en œuvre de sa politique de prévention des risques professionnels maritimes. À ce titre en 2022, cinq axes ont été retenus par l'Enim dans le cadre de sa convention de service d'intérêt économique général en matière de risques professionnels maritimes signée avec l'Institut Maritime de Prévention :

- **Le volet « Statistiques »**, par l'exploitation du Questionnaire sur les Circonstances des Accidents du Travail Maritime (QCATM) et la production de rapports sur les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles ;
- **Le volet « Formation initiale et continue des marins professionnels »**, par la réalisation de 49 interventions dans les établissements scolaires et 65 chez des professionnels du secteur maritime. Tous ont bénéficié de sessions d'informations sur l'évaluation des risques professionnels et le risque chimique notamment ;
- **Le volet « Communication »** sur les risques professionnels, par la diffusion d'information multicanale, avec notamment la relance de campagnes de sensibilisation à la prévention des risques liés « à la chute à la mer », « le risque chimique » et « les blessures aux mains » ;
- **Le volet « Accompagnement des entreprises »** dans l'évaluation des risques professionnels, par l'accompagnement de 31 chefs d'entreprise pour l'élaboration et la mise à jour de leur Document Unique de Prévention (DUP) ;
- **Le volet « Amélioration des connaissances »** en matière d'AT/MP, notamment par la réalisation de deux études sur les lésions traumatiques à la tête et aux yeux, en partenariat avec le Service de Santé des Gens de Mer. Une campagne de sensibilisation sur les « lésions aux yeux » sera déployée en 2023.

Ce partenariat a également contribué à l'élaboration du Plan de prévention pluri-annuel des risques professionnels maritimes remis aux autorités de tutelle en septembre 2022.

## ▶ REMISE AUX TUTELLES DU RAPPORT PILOTÉ PAR L'ENIM, RELATIF À LA CRÉATION D'UNE LOGIQUE DE BRANCHE AT/MP

Suite au Comité interministériel de la mer du 17 novembre 2017 au cours duquel le principe de création d'une logique de branche accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) dans le secteur maritime a été acté, les ministres de tutelles de l'Enim ont missionné M. Philippe LAFFON pour piloter un groupe de travail chargé de remettre un rapport sur les modalités d'introduction de cette logique de branche AT/MP.

Dans la continuité de la remise de ce rapport le 11 novembre 2021, la 3<sup>ème</sup> Convention d'Objectifs et de Gestion de l'Enim (2022-2026) prévoit le développement d'une nouvelle offre de service relative à la prévention des risques professionnels maritimes.

C'est dans ce contexte que l'Enim a été missionné en 2022 par les ministres intéressés pour constituer un groupe de travail comprenant des représentants de la direction de la sécurité sociale, de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, de la direction du budget, de l'institut maritime de prévention et du service social maritime en tant que de besoin.

L'objectif de ce groupe de travail, nommé « GT Prévention Maritime », a visé à mettre en place des actions ou proposer des arbitrages nécessaires dans le cadre de ce projet de création d'une logique de branche AT/MP.

Ce rapport a été transmis aux ministères commanditaires à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.



L'Enim agit depuis longtemps pour prévenir les risques professionnels maritimes notamment par le biais de son partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention. L'établissement va renforcer son action avec la création d'un département des risques professionnels maritimes au sein de la sous-direction des politiques sociales maritimes. L'objectif est bien entendu de réduire progressivement l'accidentologie et les maladies professionnelles ainsi que les coûts inhérents à la réparation.

**Patricia VERNAY**

Cheffe du département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)

# RENFORCER LA POLITIQUE DE L'ENIM EN MATIÈRE DE PRÉVENTION SANTÉ ET BIEN-VIEILLIR

## ▶ DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PARTENARIATS

**Dans le but de proposer de nouvelles offres de service, l'Enim développe sans cesse son réseau de partenaires avec des associations œuvrant pour le bien de ses ressortissants.**

### Convention liée au « Bien Vieillir »

Une convention a été signée entre l'Enim et l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne ». L'objectif est de permettre à nos ressortissants résidant dans les quatre départements bretons de participer à ces actions. Ce dispositif inter-régimes contribue à améliorer la qualité de vie et préserver l'autonomie des personnes âgées en abordant diverses thématiques (nutrition, prévention des chutes, numérique...).

### Conventions liées à la santé

L'Enim contribue à la lutte contre l'alcoolisme par la poursuite de son partenariat avec la Fédération « Les Amis de la Santé » qui assure des missions de prévention et d'accompagnement des personnes souffrant d'alcoolisme et de leurs aidants.

Avec le dispositif PRADO, service d'accompagnement personnalisée de l'Assurance Maladie, nos ressortissants continuent de bénéficier d'une prise en charge à leur retour à domicile à la suite d'une hospitalisation (maternité, chirurgie, insuffisance cardiaque, accident vasculaire cérébral, notamment).

Le thème de la « iatrogénie médicamenteuse » a également été abordé au cours d'une action de prévention organisée par la fédération Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Vendée à laquelle l'Enim a contribué. Cette action a permis aux ressortissants de l'Enim d'être informés sur les interactions médicamenteuses et sur les risques liés à la prise de médicaments.

### Convention liée à la prévention de la désinsertion professionnelle

L'Enim a renouvelé son partenariat inter-régimes avec les 4 CPAM des départements bretons, les MSA d'Armorique et des Portes de Bretagne, l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) pour les assurés en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle.

## ▶ CRÉATION D'UNE NEWSLETTER DÉDIÉE AU « BIEN VIEILLIR »

**Déployées dans toute la France et instituées avec tous les régimes de sécurité sociale, les actions liées au « Bien vieillir » aident à améliorer la qualité de vie et à préserver la santé des personnes âgées de 60 à 80 ans.**

Pour informer les pensionnés de l'Enim des actions collectives organisées près de chez eux, une newsletter dédiée au « Bien vieillir » a été créée durant l'année 2022 et leur est adressée mensuellement, de façon ciblée et dématérialisée.

Avec la mise en place de cette lettre d'information, l'Enim souhaite informer le plus largement possible ses pensionnés sur les dispositifs existants et les sensibiliser sur le vieillissement afin d'améliorer leur qualité de vie.

🔗 Cette newsletter est une façon de moderniser la communication envers nos pensionnés, en proposant une information plus ciblée et plus régulière.

**Pauline POCHIC**  
Gestionnaire de prévention au sein du département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)



## CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MARINS

### ▶ RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SSM

La nouvelle convention de prestation de service social signée entre l'Enim et le Service Sociale Maritime (SSM) est entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

Pour l'Enim, le renouvellement de la convention est l'occasion d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcer l'accompagnement social,
- améliorer la qualité de service rendu,
- continuer de développer l'accès aux droits des ressortissants.

Pour mener à bien la réalisation de ces principaux objectifs, la feuille de route de l'année 2022 a été définie avec le SSM et fait l'objet d'un suivi grâce à la mise en place d'un comité de suivi trimestriel et d'un comité de pilotage annuel. Ces nouveaux comités périodiques permettent un espace de travail et d'échanges entre les deux partenaires pour assurer un meilleur pilotage des actions à mener.

En 2022, environ 6 000 dossiers ont été traités et 37 000 actes ont été réalisés pour accompagner les marins, pensionnés, employeurs de l'Enim.

*(source SSM – Comité de suivi)*



🔗 Dans le cadre du partenariat avec l'Enim, le Service Social Maritime rend compte à l'Enim des activités réalisées en faveur des ressortissants. L'Enim a identifié le SSM comme contributeur de plusieurs actions de la COG 3.

**Cédia FILIN**  
Adjointe au Sous-Directeur des politiques sociales maritimes (SDPSPM)

## FIABILISER LES DONNÉES RELATIVES AUX NOUVEAUX MODES DÉCLARATIFS

Suite à la généralisation de la Déclaration Sociale Nominative au 1er janvier 2021, l'année 2022 fut marquée par la massification des nouvelles modalités déclaratives auprès de l'Enim, avec des taux de déclarations en DSN de 97 % en métropole, environ 60 % dans les Départements d'Outre-Mer et de 88 % pour les non-salariés.

Afin que les données issues des logiciels de paie et de l'offre de services de l'Urssaf Poitou-Charentes puissent être transformées en carrières Enim puis en futures pensions, de très lourds travaux informatiques ont été menés au cours de l'année 2022, impliquant de nombreux moyens humains et financiers, indispensables à la poursuite des missions de l'établissement.

La réforme du permis d'armement et les nouvelles modalités déclaratives ayant très fortement impacté les processus d'appels des cotisations professionnelles obligatoires du Service social maritime et du Comité national des pêches, l'année 2022 a également vu la livraison d'un nouvel outil de taxation dédié au Service Social Maritime (SSM) et le lancement des travaux de refonte de celui du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM).

La révolution initiée en 2021 a créé des enjeux absolument nouveaux pour l'établissement pour lesquels il faudra encore quelques années de forte mobilisation informatique, avant de renouer avec des fonctionnements normalisés.

🔗 La DSN a révolutionné les déclarations sociales des marins pour les usagers mais aussi pour l'Enim. Les projets en cours représentent plus d'un tiers des budgets d'investissement informatiques.

**Véronique TONNERRE**  
Cheffe du département appui aux employeurs et à la carrière des marins (DPEC)



# METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE VOIE DE RECOURS QUI REMPLACE L'EXPERTISE MÉDICALE

## ▶ CONVENTION AVEC LA CPRPSNCF POUR LA COMMISSION STATUANT EN MATIÈRE MÉDICALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'expertise médicale prévue à l'article L.141-1 du code de la sécurité sociale est supprimée\*. Dorénavant, les recours préalables d'ordre médical en matière de sécurité sociale sont soumis à une commission statuant en matière médicale.

Pour instaurer cette dernière, l'Enim a conclu une convention de délégation partielle de gestion avec la CPRPSNCF, tout en conservant la responsabilité de notifier auprès des assurés la décision prise par la commission.

Cette solution de mutualisation inter-régimes a permis un traitement plus rapide et uniformisé des contestations d'ordre médical en mettant à disposition de nos ressortissants des médecins experts siégeant à cette commission.

La présence d'un représentant du service du contrôle médical de l'Enim à cette commission assure d'une part l'égalité de traitement des dossiers, et d'autre part, le respect de la réglementation spécifique au régime spécial de sécurité sociale des marins.

*\*article 87 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020*



☞ La suppression de l'expertise médicale prévue à l'article L.141-1 du code de la sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, a conduit à une situation insatisfaisante pour les assurés puisque tous les recours préalables, y compris d'ordre médical, devaient faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'auteur de la décision contestée qui avait donc tendance à rejeter ces demandes. Ceci était de nature à entraîner une saisine de la juridiction judiciaire sans que le pré-contentieux n'ait finalement pu pleinement jouer son rôle pour désamorcer les litiges en amont du juge.

L'examen des dossiers par cette nouvelle commission va donc permettre à l'assuré d'obtenir un deuxième avis de nature médicale par une instance délibérative comprenant deux médecins neutres n'ayant pas eu à statuer sur la décision initiale contestée.

Ce dispositif relativement souple va permettre à l'Enim de proposer à ses ressortissants une qualité de service similaire à celle des autres régimes de sécurité sociale tout en conservant les spécificités liées au monde maritime.

### **Christelle GUERNALEC**

Responsable du département de la relation amiable et contentieuse (DRAC)

☞ La création de cette commission répond à un véritable besoin concernant l'utilisation des compétences de médecins experts auprès des tribunaux suite à la disparition de l'expertise L. 141 du Code de la sécurité sociale.

La convention signée avec la CPRPSNCF, en mettant à disposition un pôle de 3 médecins experts siégeant alternativement dans cette commission pour traiter les dossiers de l'Enim, apporte une solution précieuse à notre régime. Cette solution efface la difficulté, liée à leur faible nombre en France, de trouver des experts judiciaires tout en assurant une fréquence régulière du traitement des dossiers de l'Enim et une égalité de traitement des assurés.



La présence d'un représentant du service médical, non à l'origine de l'avis initial à l'encontre d'un ressortissant de l'Enim, assure d'une part l'harmonisation de traitement des dossiers et d'autre part l'assurance du respect de l'aspect réglementaire propre à notre régime.

L'avis de la commission amiable statuant en matière médicale s'imposera à l'Enim. Ce dernier sera alors tenu de prendre une nouvelle décision conforme à cet avis et de la notifier à l'assuré.

La notification de la décision mentionnera les voies et délais de recours devant le Tribunal judiciaire. La gestion des recours contentieux formés à l'encontre des décisions médicales prises par l'Enim sur avis de la commission relèvera de la compétence de l'Enim.

### **Daniel LEGEAY**

Chef du Service du contrôle médical (SCM)



**03**

**ACCOMPAGNER LES  
TRANSFORMATIONS  
DE L'ENIM**

# RÉNOVER LE MANAGEMENT PAR LES PROCESSUS

## CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

Adoptée par le Conseil d'administration et les tutelles en décembre 2021, la cartographie des macro-processus a été pensée pour optimiser l'efficacité des activités de l'établissement en vue de répondre aux objectifs fixés par la COG 3.

La cartographie des processus, validée également lors de cette séance du Conseil d'administration, qui a même vocation, ambitionne de faire apparaître les interactions entre processus. Cette démarche pose le cadre du contrôle interne à l'Enim et rationalise nos activités.

L'objectif du pilote d'un processus, identifié et décrit par le biais de procédures et modes opératoires, est de mettre sous contrôle les activités de son processus.

Les anomalies peuvent faire l'objet d'un plan d'actions et, si nécessaire, s'inscrire dans la cartographie des risques majeurs de l'établissement. Comme décrit dans l'introduction du plan de contrôle interne 2023, les pilotes de macro-processus ont la responsabilité d'assurer le déploiement des 5 phases suivantes :

- Ecrire des référentiels processus sécurisés et leur documentation
- Rédiger un plan de supervision ordonnateur
- Mettre en place des dispositifs préventifs, a priori
- Mettre en œuvre des dispositifs curatifs et visant à fiabiliser les données,
- Et évaluer annuellement le dispositif lors de la revue de Direction.

Cette démarche renouvelée du management par les processus a été construite avec pragmatisme sur l'appétence et l'adhésion des pilotes et de leurs macro-pilotes à cette démarche. Certains contrôles feront l'objet d'un accompagnement plus attentionné en 2023. Ainsi le plan de contrôle 2023 s'attachera à mettre en valeur les 5 phases tout en harmonisant le pilotage de l'établissement.

## FORMATION DES PILOTES DE MACRO-PROCESSUS ET DE PROCESSUS

Afin d'illustrer ses activités en 2022, la maîtrise des risques a choisi de faire témoigner un pilote.



Enjeu de taille pour tout établissement, la gestion de sa documentation revêt un caractère stratégique lorsqu'il s'agit de s'assurer de la disponibilité et de la bonne circulation des informations, ainsi que de leur archivage.

Initiée en 2019, lors du portage par le même pilote du projet de l'espace commun Kiwi, la gestion de la documentation a été ré-impulsée en 2022, via l'animation de la base documentaire. Mes objectifs : créer de l'engagement et responsabiliser les acteurs. Aussi dès maintenant, tous les pilotes sont invités à structurer et indexer leur documentation comme décrit dans le support base documentaire.

### Jérôme HEILIKMANN

Chargé d'études juridiques au sein du département des études juridiques (DEJ)  
et en charge du processus support S5.1 – Gérer la documentation

Si l'usage des dossiers de chaque département dans la base documentaire est à ce jour très hétérogène, Jérôme n'en demeure pas moins convaincu. Cet outil devrait être perçu par tous comme :

- un **facilitateur**, l'information mise à jour est disponible et accessible par tous
- un **vecteur de normalisation**, une base structurée est compréhensible par tous.

Son processus étant aujourd'hui mûre et documenté, Jérôme n'a plus qu'un cap : **obtenir les moyens d'animer son processus et être appuyé** dans sa démarche auprès des acteurs.

La maîtrise des risques mettra tout en œuvre dans ce sens.

# AGIR EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

## ▶ MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE DE TÉLÉTRAVAIL

Fort d'un maintien d'activité à un haut niveau de performance et grâce au déploiement d'outils et de formation à distance pendant la crise sanitaire, le télétravail a été généralisé depuis 2020 comme modalité ordinaire de travail à 2 jours par semaine, puis élargi en 2021 à 3 jours possibles de télétravail par semaine. L'instauration de cette formule, sur la base du volontariat, a fait évoluer autant la vie des équipes que les pratiques managériales.

**Le nouveau protocole s'inscrit dans le cadre de l'accord cadre du 13 juillet 2021 (fonction publique) et de l'accord ministériel du 17 janvier 2022. Il est issu d'un dialogue social avec les représentants du personnel de l'Enim.**

Une nouvelle formule « 3 jours flottants par semaine », dans la limite de 12 jours par mois, a été mise en œuvre dans la dernière campagne. **Le protocole d'accord a été présenté au Comité technique de l'Enim du 22 juin 2022.**

## ▶ MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**La Semaine pour la qualité de vie au travail est devenue un rendez-vous annuel incontournable à l'Enim, pour des temps d'échange et de partage autour de sujets et d'activités contribuant au bien-être au travail.**

En 2022, la **Semaine pour la qualité de vie au travail s'est tenue du 20 au 24 juin 2022** sur les thèmes de la « cohésion » et du « travailler ensemble ».

Dans ce cadre, les agents ont été invités à :

- participer à l'un des événements d'échanges et de partages, sur site,
- suivre l'un des ateliers en distanciel.

Au programme : fresque collective, atelier bien-être « Recharger ses batteries », atelier cohésion avec le « Lab'innovation » de l'Enim, séance découverte « co-développement » ... et bien d'autres activités.

👥 Les agents ont été nombreux à s'inscrire et participer aux différentes animations proposées sur tous les sites. Cela a permis d'inscrire la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail (SQVCT) comme un moment fort de cohésion, et de montrer l'étendue des talents de tous les collaborateurs.

### **Sophie YEKAWENE**

Chargée de la qualité de vie au travail au sein du Département des ressources humaines (DRH)

## ▶ 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION DE LA JOURNÉE DES AGENTS

La 1<sup>ère</sup> édition de la journée des agents de l'Enim s'est tenue dans la cité corsaire de Saint-Malo. C'est la première fois que les agents bénéficiaient de l'occasion de faire la connaissance de leurs collègues tous sites et tous services confondus. L'éclatement des sites de l'Enim, sans compter la pandémie, n'est en effet pas un facteur qui favorise les rencontres entre collègues.

C'est dans le tout nouveau lycée professionnel maritime de Saint-Malo que les agents ont bénéficié d'ateliers sur des thèmes variés : l'atelier sur la découverte du métier de marin, l'atelier sur les processus etc. Ce moment convivial a aussi permis aux agents de découvrir le lieu de travail de leurs collègues malouins, face à la mer, dans l'anse de Saint-Servan.

La satisfaction des agents à l'issue de ce rassemblement a milité pour la reconduction de cet événement en 2023 sur un autre site de l'établissement.

👥 Franck FERRANTE, Sous-Directeur des Politiques Sociales et Maritimes, et moi-même avons participé en tant qu'animateurs d'atelier à la journée des agents organisée le 5 juillet 2022 à Saint-Malo. Nous avons choisi d'animer l'atelier « Qui fait quoi à l'Enim ? ». Notre souhait était de donner une autre vision de l'organigramme en présentant sous la forme du jeu, les activités essentielles des services supports, des services de production ainsi que leur localisation sur les 4 sites et de souligner les savoir-faire de chacun d'entre eux. S'agissant de sa préparation, la tenue de cet atelier fut une expérience très enrichissante, chaque responsable de service, de département ou de sous-direction que nous avons sollicité ayant apporté sa contribution. Quant à son déroulement, nous avons vécu grâce à la participation des agents des moments conviviaux, d'interactions et de partages. Les agents de l'Enim ont tous concouru au succès de cette journée.

**Karine DELAS**

Adjointe au chef du service du contrôle médical (SCM)

## RENFORCER LE PILOTAGE DE LA GESTION

### ▶ CONVENTION AVEC LA CNAV (OUTIL SINERGI)

Afin de répondre aux attentes de ses publics et de ses ministères de tutelles, l'Enim s'est engagé vers un nouvel outil de gestion budgétaire et comptable.

Dans ce contexte, une convention a été conclue, relative à l'acquisition par l'Enim de l'outil SINERGI de la CNAV. SINERGI est une application interne à la sphère sociale qui permet de gérer les achats, la comptabilité, le budget et l'analytique des organismes.

Par cette mutualisation, la CNAV et l'Enim ont souhaité rationaliser certaines fonctions « support » et réduire ainsi des dépenses de fonctionnement.

#### Les enjeux et objectifs :

- Disposer d'une solution budgétaire et comptable moderne, avec une ergonomie au goût du jour et de fonctionnalités à l'état de l'art de la fonction comptable tout en incluant le contrôle de gestion
- Apporter un confort de travail aux agents par un confort visuel
- Disposer d'un système de gestion électronique des documents (GED) en archivage légal, ce qui permet le télétravail en 100 % dématérialisé de façon sécurisée pour nos pièces justificatives
- Permettre de suivre un budget limitatif pour les dépenses de gestion administrative en cohérence avec l'annexe COG.
- Permettre de restituer un résultat par branches tout en clarifiant notre fond de roulement et sa construction au fil du temps.
- Disposer des fonctionnalités standard de gestion de la chaîne de la dépense et particulièrement le service facturier, source de productivité sans contrainte pour les agents.
- Disposer d'une veille réglementaire de mises à jour lors des évolutions réglementaires.
- Optimiser le pilotage via des tableaux de bord de suivi en natif dans l'outil, via une comptabilité analytique.



🔗 Cette politique s'inscrit dans une démarche de mutualisation des compétences et des moyens propices à l'accomplissement des missions au meilleur coût/efficacité, de préférence à une externalisation. Elle se traduit par la recherche et la mise en œuvre d'un partenariat permettant d'engager une mise en commun de moyens.

Par ailleurs, le projet SINERGI est inscrit à la COG 3 de l'Enim dans l'ambition de doter l'Enim d'un outil permettant d'optimiser le pilotage de l'établissement par l'intégration des données budgétaires et comptables dans l'outil et la production d'une comptabilité analytique par macro-processus. Enfin, il répond à l'engagement de l'établissement à développer un système d'information en synergie avec l'inter-régime.

**Fatou SENE**, Cheffe du Département comptabilité et analyse financière (DCAF),  
au sein de la Direction comptable et financière (DCF)

### ▶ NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT D'ETAT, AUPRÈS DE LA 1<sup>ÈRE</sup> MINISTRE, CHARGÉ DE LA MER : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE COOPÉRATION

🔗 Dans le cadre de la COG 2022-2026 et l'engagement de l'Enim de développer l'accompagnement des marins d'outre-mer et plus précisément d'optimiser l'accompagnement des ressortissants des DOM, une nouvelle convention partenariale, fruit d'un travail collaboratif entre l'Enim et les services centraux et déconcentrés de l'État chargés de la mer (DGAMPA), a été signée en septembre 2022. Celle-ci porte notamment une attention particulière dans les modalités de constitution et d'instruction des dossiers, prestations légales comme extra-légales, afin de faciliter l'accès aux droits des ressortissants de l'Enim résidant dans les DOM. Outre le volet relatif au versement des prestations sociales aux ressortissants de l'Enim résidant dans les DOM, il est à préciser que ladite convention comporte également un volet consacré à la lutte contre la fraude, qui s'inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques.



**Franck FERRANTE**, Sous-directeur des politiques sociales maritimes (SDPSM)



🔗 Depuis la dernière convention liant l'Enim au ministère chargé de la mer, l'environnement institutionnel a beaucoup évolué : création de la DGAMPA (direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture), rattachée au SE Mer, transformation des modalités de déclarations sociales (déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de l'Offre de Services (ODS)), fin du rôle d'équipage et mise en œuvre du permis d'armement.

Ces transformations profondes des rôles tenus jusqu'alors par l'Enim et les services de l'Etat chargés des affaires maritimes a conduit à la signature d'une nouvelle convention qui prévoit :

- La poursuite de certaines missions de représentation de l'Enim par les services des affaires maritimes outre-mer.
- La coopération entre l'Enim et les services territoriaux en matière de lutte contre la fraude.
- Les échanges de flux informatiques entre l'Enim et la DGAMPA.

**Ronan LE SAOUT**, Directeur-adjoint de l'Enim

# RENFORCER LA DÉMARCHE RSO DANS LE CADRE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## ▶ TRAVAUX IMMOBILIERS

L'Enim dispose d'un patrimoine immobilier de bureau dans un état hétérogène notamment en ce qui concerne les performances énergétiques : certaines parties du bâtiment de Saint-Malo datent du début du 20<sup>ème</sup> siècle, celui de Périgny date de 2012 par exemple.

En ce qui concerne les bâtiments dont il a la charge (Lorient, Paimpol et Saint-Malo), l'établissement a lancé, en application de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, des travaux de rénovation de ces locaux.

Les travaux liés à la transition énergétique participent à la modernisation des bâtiments et comprennent les travaux d'isolation, de mise à niveau des équipements de chauffage, de climatisation et d'éclairage ainsi que l'installation d'équipements incitatifs à l'usage de modes de transport vertueux (création de locaux à vélos sécurisés, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques...).

Au-delà de ces travaux, il faut aussi concevoir de nouveaux modes d'occupation des bureaux, notamment au vu des effets du télétravail, largement développé à l'Enim. La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique des services publics lors de l'hiver 2022-2023 a été l'occasion de mettre en œuvre sur le site de Paimpol un système de bureaux partagés, ce qui a permis de fermer une aile du bâtiment et de couper le chauffage.

## ▶ MOBILITÉ DURABLE : PARTICIPATION DE L'ENIM AU CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Créé en 2011, l'objectif du Challenge de la Mobilité est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture en valorisant le recours à d'autres modalités : vélo, covoiturage, transports en commun, télétravail, marche...

En 2022, avec 46 participants, le site de l'Enim à Périgny s'est classé à la 4<sup>ème</sup> position sur les 24 établissements de 20 à 99 salariés inscrits.

Ce challenge a été l'occasion de réaffirmer notre engagement environnemental et d'apporter le soutien de l'Enim au projet « La Rochelle territoire zéro carbone ».

## | PERSPECTIVES 2023

### ▶ LE DÉCRET STATUTAIRE DE L'ENIM AYANT ÉTÉ MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N°2023-350 DU 9 MAI 2023, PLUSIEURS ÉVOLUTIONS SONT PRÉVUES EN 2023 :

#### **Mise en place d'une nouvelle gouvernance**

La gouvernance de l'établissement va changer avec la mise en place d'un Conseil d'administration paritaire, le comité des parties intéressées au fonctionnement de l'établissement institué par le Conseil d'administration pour pallier à ce problème de représentation disparaît de ce fait. Les employeurs, les marins et les pensionnés vont siéger dorénavant au Conseil d'administration.

#### **Création de la Commission de Recours Amiable**

Une Commission de Recours Amiable va être créée, les ressortissants bénéficieront désormais de l'examen de leurs contestations par cette commission à l'instar des ressortissants des autres régimes.

#### **Pilotage de la prévention des risques professionnels maritimes**

L'établissement sera désormais chargé du pilotage de la prévention des risques professionnels maritimes : un département de la prévention des risques professionnels maritimes va ainsi être créé au sein de la sous-direction des politiques sociales maritimes (SDPSM).

### ▶ LA RÉÉCRITURE DU RASS

Le règlement d'action sanitaire et social 2024 sera plus didactique que sa version précédente, suite aux travaux de simplification menés en 2023, auxquels les ressortissants ont été associés. Il favorisera le recours aux prestations extra-légales des ressortissants.

### ▶ LA PARTICIPATION DE L'ENIM AUX MANIFESTATIONS MARITIMES NATIONALES

L'Enim sera au plus proche de ses ressortissants en participant notamment aux Assises de la pêche et des produits de la mer, ainsi qu'aux Assises de l'économie de la mer.



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ENIM

4, avenue Éric Tabarly - 17183 Périgny Cedex

**Directeur de la publication** : M. Laurent GALLET

**Rédaction** : Cabinet de Direction et Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services de l'Enim

**Maquette** : Mission communication de l'Enim

**Copyright des photos** : Enim, Getty images, Istock



POUR CONSULTER EN LIGNE **LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**  
ET LES **CHIFFRES CLÉS** DE L'ENIM, RENDEZ-VOUS SUR :

**[WWW.RAPPORT-ACTIVITE-ENIM.EU](http://WWW.RAPPORT-ACTIVITE-ENIM.EU)**

